

Les certifications délivrées par le Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports

La VAE permet d'obtenir plus de 140 diplômes d'État délivrés par le Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports. Ces diplômes professionnels couvrent le secteur de l'animation sportive et socioculturelle.

L'obtention de ces diplômes par la VAE est liée à l'adéquation entre l'expérience et les référentiels d'activités des métiers.



➔ Les diplômes accessibles par la VAE pour les métiers de l'animation culturelle, sociale et sportive

- ➔ BREVET D'APTITUDE PROFESSIONNELLE D'ASSISTANT ANIMATEUR TECHNICIEN (BAPAAT)
- ➔ BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (BPJEPS)
- ➔ BREVET D'ÉTAT D'EDUCATEUR SPORTIF 1ER DEGRÉ
- ➔ DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (DEJEPS)
- ➔ BREVET D'ÉTAT D'EDUCATEUR SPORTIF 2ÈME DEGRÉ
- ➔ DIPLÔME D'ÉTAT SUPÉRIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (DESJEPS)
- ➔ BREVET D'ÉTAT D'EDUCATEUR SPORTIF 3ÈME DEGRÉ

La VAE en 4 étapes



S'informer et engager la démarche

La Direction Régionale De la Jeunesse et des Sports organise des réunions d'information **tous les lundis à 14h30**.

Le candidat peut les contacter pour obtenir un dossier, ou le télécharger sur :

http://www.sports.gouv.fr/formations/vae_dossier.asp.

Ce dossier est composé de 2 parties et un guide méthodologique est également fourni pour l'aide à la construction du dossier.

Dans la première partie (recevabilité), le candidat présente les différentes expériences salariées, non-salariées ou bénévoles en rapport étroit avec le champ du diplôme visé, ainsi que leurs durées.

La référence retenue est un volume horaire équivalent à 2400 heures sur un minimum de 36 mois cumulés.

Après analyse du dossier par la DRDJS, le candidat reçoit une notification de recevabilité.

Monter son dossier

La 2^{ème} partie du dossier permet au candidat de présenter le descriptif de ses activités et de ses expériences au regard des exigences du diplôme. **Il est fortement conseillé de se faire accompagner pour la rédaction de ce livret.**

Des organismes de formation formés par la DRDJS peuvent proposer un accompagnement sur la méthodologie de la rédaction du dossier et apporter une aide méthodologique pour choisir, décrire et analyser les activités.

Cette prestation peut être prise en charge selon le statut du candidat et être réalisée dans le cadre du congé VAE de 24 heures autorisé par la loi.

■ Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS)

35 rue Boucher de Perthes
59044 LILLE Cedex
Tél : 03.20.14.42.42

■ Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) du Pas-de-Calais :

8 voie Bossuet
62000 ARRAS
Tél : 03.21.23.87.87

Sites utiles :

Pour plus d'informations sur la VAE et les diplômes :
www.vae-npdc.fr
www.cncp.gouv.fr
www.drjjs-nordpasdecalsais.jeunesse-sports.gouv.fr

 CONTACT

Valider son expérience

Le dossier est étudié par le jury du diplôme concerné.

Le jury de validation, comportant au moins un quart de professionnels, valide les compétences acquises et délivre tout ou partie du diplôme. Celui-ci se prononce sur la partie commune (tronc commun) comme sur la partie spécifique du diplôme.

Dans les cadres des BEES, il s'agit de jurys, réunis pour les examens spécifiques à chaque discipline sportive et à chaque degré, qui se déroulent dans la région qui organise l'examen.

Si le candidat souhaite un entretien avec le jury (facultatif), il doit préciser le ou les points de son dossier qu'il souhaite expliciter. Le jury peut également le convoquer à un entretien le jour de la commission d'évaluation VAE.

Dans ces 2 cas, il reçoit une convocation au plus tard 7 jours avant la date de la commission.

Poursuivre le projet

En cas de validation totale, le diplôme sera remis au candidat par la DRDJS.

En cas de validation partielle, le candidat a 5 ans pour obtenir son diplôme :

- soit en complétant son dossier VAE en suivant les recommandations du jury,
- soit en entrant en formation.

Durée du parcours :

De la recevabilité au premier passage en jury, la durée moyenne du parcours est de 6 mois à 1 an selon la motivation personnelle du candidat et l'organisation des jurys (1 an pour certaines spécialités) et le lieu des jurys (en région Nord-Pas de Calais ou jurys nationaux organisés dans d'autres régions).

**DURÉE
DU PARCOURS :
DE 6 MOIS À 1 AN**

